

§. 27. A chaque Représentation, qui sera portée à l'un de ces Tribunaux, il devra être renouvelé, sans que les Députés choisis par les Conseils & la Bourgeoisie puissent être élus deux fois de suite. Les Membres du Conseil des Saixante qui ne sont pas du Petit-Conseil, en seront seuls les Membres nés.

§. 28. Lorsque la Représentation ayant pour objet l'infraction, l'inobservation, ou l'interprétation erronée d'une Loi, aura été rejetée par l'un de ces Tribunaux, il ne sera loisible à personne d'y insister, d'agir en quelque manière que ce puisse être pour la renouveler, ni d'exciter à ce sujet aucun mouvement, à peine d'être puni irrémissiblement comme perturbateur du repos public.

§. 29. Si la Représentation rejetée avoit eu pour objet la demande d'une nouvelle Loi, l'abrogation ou le changement d'une Loi établie, ou en général l'établissement de quelque nouveauté; il est défendu sous la même peine à toutes Personnes de la renouveler avant le terme de vingt ans, à compter du jour où le Tribunal compétent l'aura rejetée, sauf au Petit-Conseil à en faire la proposition, si par le changement des circonstances elle lui paroissoit convenable.

§. 30. Si une Représentation avoit été rejetée par le Petit-Conseil, comme contenant des nouveautés, & que ceux qui l'auroient faite insistassent à la présenter comme contenant un Grief, cette Représentation, suivant qu'elle touchera le Petit-Conseil, sera portée à l'un des Tribunaux ci-dessus établis, lequel décidera définitivement & sans appel, si elle est de la nature de celles que le Petit-Conseil peut rejeter en vertu du §. 4. du présent Article; ou si elle doit être rangée dans la Classe des Représentations indiquées dans les §. 5. & 23. auquel cas ce Tribunal en décidera comme il a été dit.

§. 31. Les Propositions qui pourroient se faire au Conseil des Deux-Cens concernant des changemens aux Loix & aux Réglemens, ou en général toute espèce de nouveauté, pourront être rejetées définitivement par le Petit-Conseil, s'il ne les juge pas convenables.

§. 32. Mais si lesdites Propositions concernoient des